



Compte rendu de la rencontre du Comité exécutif du 2016-03-18 à l'Université McGill

Étaient présents :

- Juliette Perri, présidente
- Evelina Balut, vice-présidente aux finances
- Suzanne Méthé, vice-présidente aux affaires collégiales
- Yan Martel, vice-président aux affaires externes
- Hugues Pouliot, vice-président aux affaires universitaires
- Sophie Leclerc, vice-présidente aux affaires internes et communications (Skype)

Début de la rencontre - Échanges

- Manque de communication entre l'AFE et ses partenaires.
- Changements au *Manuel de directives* trop fréquents.
- Incohérences de plus en plus fréquentes au ministère relativement à l'application des règles, ce qui génère de l'iniquité pour les étudiants.
- Dérogation : On constate l'absence d'une ligne directrice. Il est de plus en plus difficile d'anticiper les décisions du *Comité de dérogation*. La perte d'expertise en aide financière n'est pas sans conséquence.
- Les délais de traitement se prolongent. L'impact est d'autant plus important lorsqu'une complication survient (documents illisibles, étudiants admis tardivement dans un programme, étudiants sans CP12, etc.). Le programme n'est plus adapté, mais on sent de la résistance et une volonté de centralisation.
- La numérisation des documents a fait décroître de manière significative l'achalandage dans tous les établissements d'enseignement.

Compte rendu du Comité conjoint du 19 janvier 2016

- La priorité : un chantier sur les communications dédiées aux étudiants.
 - Trop d'information sur le site du ministère, difficile de s'y retrouver. On souhaite y accroître l'accessibilité et la transparence.
 - Révision de certaines lettres qui manquent de clarté. On veut aussi réévaluer la pertinence de certains avis automatiquement envoyés aux étudiants.
- Les dossiers traités par le ministère comprennent de plus en plus d'erreurs et les notes aux dossiers sont de moins en moins précises.
- Réinitialisation des mots de passe : la façon de faire sera simplifiée et accessible aux étudiants.
- Ajout, sur le site de l'AFE, d'une fenêtre indiquant les délais de traitement.
- Rappel qu'il faut traiter un minimum de 1500 dossiers par année pour conserver son Profil 3. On se demande cependant de quelle manière ce ratio est calculé (de quelle date à quelle date). Revient aussi au problème d'accès aux statistiques. Il est très difficile d'obtenir de l'information en ce sens : devons-nous réorienter notre offre de services? Comment prévoir et mieux planifier sans données?
- Confirmation de la disparition des certificats de garantie à partir de septembre.
- Il semble que le *Comité conjoint* n'est plus l'endroit où il est possible de traiter d'enjeux importants.
- L'entente de partenariat ne s'applique plus réellement. Le mode de fonctionnement et d'échange est différent, même pour ceux qui ont conservé leur Profil 3.
- Rapport de la *Fédération des cégeps* à propos de l'impact des changements au *Programme de prêts et bourses* sur les étudiants : Suzanne Méthé le fera parvenir aux membres du Comité exécutif.

Suivis du Comité des partenaires Profils 3 du 10 février 2016

- On se questionne quant à la pertinence du *Comité des partenaires*, sachant que le dernier a été remis 4 fois, et qu'il y a finalement eu peu de représentants de l'AFE (Jean-Sébastien Houle seulement).
- Accès au tiers retardé, car l'ouverture de ce volet donnait accès à d'autres sections auxquelles les partenaires n'ont pas droit. Développement à faire au préalable.
- Abolition des certificats de garantie : il semble que tout soit réglé avec Desjardins, mais que des ententes demeurent à confirmer avec d'autres institutions financières. Aucune information jusqu'à maintenant concernant le fonctionnement du nouveau système.

Comités de travail

Confirmation des renseignements scolaires

- Le ministère fait davantage de vérifications auprès des établissements d'enseignement (de plus en plus de dossiers étudiants). On semble vouloir appliquer une norme à tous.
- Myriam Thériault, qui s'est jointe au Comité exécutif momentanément, dresse un portrait rapide de la situation et des réponses obtenues à la suite d'un courriel envoyé aux membres à ce propos (réponses de l'UQTR, des HEC et de l'Université Laval - à venir).
 - Les dossiers étudiants ne sont pas statiques. Une vérification du statut « final » à la fin de la session réglerait beaucoup de problèmes. Nombreux sont les étudiants qui ont d'ailleurs compris le processus et qui savent en tirer avantage.
 - L'AFE ne tient pas compte des dates limites d'abandon des établissements pour fixer les dates des confirmations mensuelles.
 - Il est difficile, voire même impossible, de confirmer les étudiants en fonction du nombre d'heures de cours pour une période donnée (minimum de trois mois). Dans les universités, le 20 heures requis équivaldrait à 5 crédits alors que les réputés à temps plein doivent normalement être inscrits à un minimum de 6 crédits. Dans les deux niveaux d'enseignement (cégep et université), le calcul des trois mois est problématique lors des périodes d'études intensives (session d'été). Le ministère semble cependant ne pas vouloir s'adapter au système scolaire, mais plutôt souhaiter que le système scolaire s'adapte à son programme... Or, les études universitaires ne s'évaluent pas en nombre d'heures, mais bien en nombre de crédits.
 - Dans les cégeps, on tarde souvent à inscrire le statut des étudiants, qui obtiennent alors des sommes auxquelles ils n'ont pas droit (qui se transforment en AVT). Une table de concertation des cégeps se tiendra le 8 avril prochain. Le sujet sera à l'ordre du jour.

Dérogation

- Un consultant externe (M. Claude Provencher) a été embauché afin de revoir l'ensemble du processus.
- On ne pense pas être consultés et on se questionne quant au rôle que jouent réellement les partenaires. Il semble que les recommandations proposées par les établissements ne sont plus du tout prises en compte.
- Les délais sont de plus en plus longs, ce qui a de lourdes conséquences pour les étudiants (abandons, désinscription, etc.). Cela est déplorable, sachant que ce sont souvent les étudiants les plus démunis qui déposent de telles demandes.

Prochaine assemblée générale

- Devons-nous tenir une assemblée générale en mai? Oui, car il est important de garder les membres actifs et de permettre les échanges et le réseautage sur une base régulière. Ce sera aussi le moment de questionner les membres quant au rôle qu'ils souhaitent voir l'AQRAFE jouer.

- Avec les changements à venir, et la baisse d'achalandage déjà remarquée, il faut se demander : le rôle des bureaux d'aide financière est-il en transformation? l'offre de services doit-elle être modifiée? la littéracie financière devrait-elle faire partie de notre mission? comment voit-on le développement de nos bureaux dans ce contexte?
- Devrait-on inviter un conférencier ou serait-il plus utile de prendre ce moment pour échanger entre membres? Suzanne Méthé est mandatée pour faire une petite recherche de ce côté. Elle fera le suivi avec nous.

Plan de la journée (fin mai, date à déterminer)

AM (9h30 à 11h30) : Points d'information (chantiers à venir à l'AFE, présidence en élection à l'automne, etc.). Suivis et mise en place des différents comités de travail.

PM (13h à 16h) : Tour de table sur le thème *La santé financière comme facteur de réussite scolaire* (3-5 minutes maximum par membre). Chacun devra avoir déjà préparé son contenu. Veut-on que les gens déposent le tout par écrit avant la rencontre? Un questionnaire sera à élaborer (par Hugues).

PM (16h à 17h) : Cocktail

Commencée à 10h00, la rencontre se termine à 15h22.

Sophie Leclerc, vice-présidente aux affaires internes et communications